les Nouvelles pharmaceutiques

N° et date de parution : 391 – 07/12/2009
Diffusion : 100000 — Page : 5
Périodicité : Bimestriel — Taille : 90 %
Nouvelle 15_391_5_300.pdf — 401 cm2
Site Web : http://www.ordre.pharmacien.fr/

CARTE EUROPÉENNE DE PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Étude HPRO Card remise au Parlement européen

Le 18 novembre, le consortium européen HPRO Card – coordonné par Patrick Forget (CNOP France) – a officiellement remis à la Commission européenne les résultats de son étude portant sur les conditions de mise en œuvre d'une carte européenne de professionnel de santé, lors d'une conférence organisée au Parlement européen par les députées Evelyne Gebhardt et Bernadette Vergnaud.

Le projet HPRO Card est né de trois années statistiques à l'initiative des Ordres de santé français qui n'avaient pas remporté un appel à projets lancé par la direction Emploi de la Commission européenne en vue de réaliser une étude de 18 mois sur la mobilité des professionnels en Europe. Pour mener à bien cette mission, un consortium avait été constitué entre l'Ordre français des pharmaciens, l'Ordre français des médecins, le ministère français de la Santé, l'Ordre belge des pharmaciens, le GPUM, le GIP CPS (intégré dans l'ASIP Santé depuis) et la société Radio.

Faciliter la mobilité des professionnels de santé

Le développement d'une carte européenne des professionnels de santé vise à faciliter la mobilité des cinq professions de santé mentionnées dans la directive de 2005 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Grâce à cette carte, un médecin, infirmier, chirurgien-dentiste, sage-femme ou pharmacien pourra à l'avenir circuler plus aisément au sein de l'Union européenne sans être soumis à de lourdes formalités administratives. La démarche a pour objectif principal d'assurer la continuité possible à tous les patients européens en les garantissant d'avoir toujours en face d'eux un professionnel informé.

Sur le plan pratique, la carte permettra d'accéder aux bases de données des Ordres des différents pays – et donc à une information mise à jour en permanence – afin de s'assurer de l'habilitation à exercer du professionnel (compétences, diplôme, absence d'une décision interdisant l'exercice, etc.). Il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle base de données européenne et la carte ne contiendra aucune donnée.

« Cette carte n'est pas d'emblée mise en place ! ... Il existe un parcours pour l'Europe de la santé », a rappelé Evelyne Gebhardt lors de la conférence. La députée allemande a souligné l'intérêt pour le monde des professionnels de santé – à l'initiative de l'Ordre des pharmaciens français – et mentionné dans la quasi-totalité des États de l'Union. Elle a également mis en avant l'importance de l'identification de 600 autorités compétentes dans certains États membres comme l'Italie. L'autorité compétente est située au niveau local pour 3,7 millions de professionnels de santé en Europe.

Pour Jürgen Tiedje, directeur de l'unité du Marché intérieur de la Commission européenne, le projet « ne peut pas simplement se faire facteur de la circulation des professionnels de santé, mais participe également à la liberté de circulation et de la connaissance au sein de l'Union ». Pour lui, la carte est un projet d'intérêt public. « 25 autorités compétentes se sont engagées à formuler leurs solutions pour continuer à échanger leurs informations et développer un système de carte », a indiqué Bernadette Vergnaud.

La séance a consisté en une démonstration du système. Patrick Forget a présenté le déploiement officiel de la carte au Parlement européen dans les deux ans à venir. Elle a insisté sur la qualité du projet et invité les parlementaires européens à « donner pour l'introduction d'une référence unique dans la directive sur la mobilité des patients car ce projet a pourtant plus de légitimité encore pour la mobilité des professionnels et il serait regrettable de devoir attendre une directive sur les professionnels de santé pour agir ».

Maquette de la carte européenne de professionnel de santé
Photo © Ingénierie HPRO

Un nouveau projet

Par ailleurs, un consortium de trente membres issus de dix États coordonné par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens a répondu à un nouvel appel à projets de la Commission européenne qui a pour but de développer et déployer un système sécurisé d'échange d'informations dans le champ des technologies d'information et de communication.

Bernadette Vergnaud (Mouvement démocrate), Agnès Bruckner, représentante de la Commission européenne et les membres du Consortium HPRO Card

Pour en savoir

www.hpracard.eu

Copyright (Les Nouvelles Pharmaceutiques) Reproduction interdite sans autorisation